



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE, VERS DES PARCOURS D'EXCELLENCE ET DE RÉUSSITE

Mardi 30 novembre 2021

La voie technologique offre une variété de séries préparant au baccalauréat avec des perspectives de poursuite d'études diversifiées, menant à des métiers dans des domaines essentiels pour l'économie de notre pays.

Elle permet des parcours sécurisés conduisant à une offre large et progressive de formations à bac + 2 et bac + 3 visant l'insertion professionnelle, mais aussi la poursuite en master et en écoles d'enseignement supérieur (écoles de management, d'ingénieurs, etc.) notamment *via* en priorité les Bachelors universitaires de technologie (BUT préparé en IUT) ou encore des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Elle joue un rôle important dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur car elle sensibilise les élèves à des perspectives ambitieuses en les accompagnant vers des formations universitaires.

Grâce à une approche didactique et pédagogique spécifique mettant en avant la démarche de projet et une entrée par des approches à la fois conceptuelles et pratiques, cette voie est un atout majeur pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur à de jeunes qui ont besoin de construire progressivement et en confiance les compétences nécessaires à une poursuite réussie d'études supérieures de qualité.

Les huit séries de la voie technologique relèvent des domaines agricole, industriel, tertiaire et des services (hôtellerie-restauration, santé et action sociale, arts). Des sciences appliquées (biologie, chimie, physique, technologie) sont mobilisées pour l'industrie, la recherche, l'agriculture, le numérique.

L'académie de Reims accueille l'ensemble de ces huit séries :

- sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ;
- sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) ;
- sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ;
- sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ;
- sciences et technologies de laboratoire (STL) ;
- sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) ;
- sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ;
- sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

Les effectifs de 1^{ère} technologique représentent un poids d'un peu moins de 20% des effectifs totaux de 1^{ère} (toutes voies confondues) dans l'académie.

Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

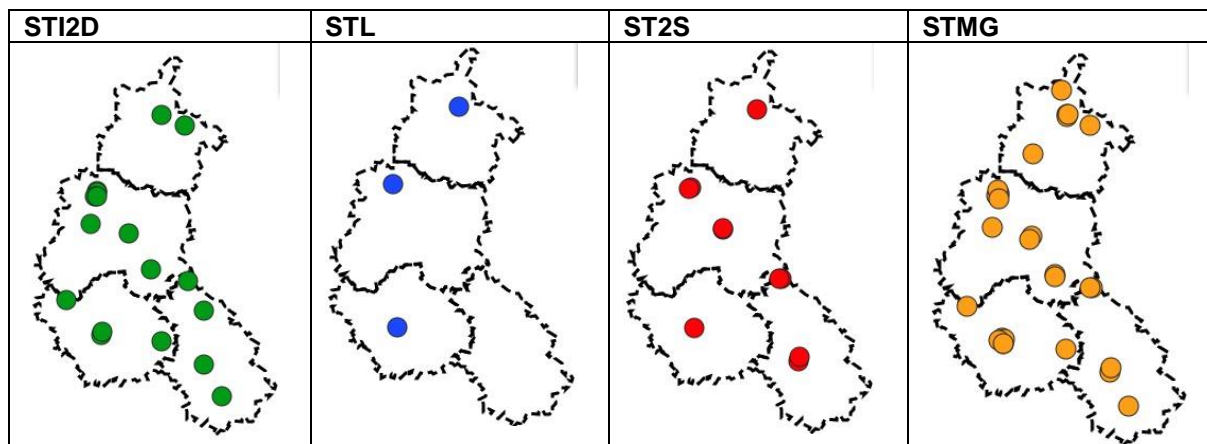
Directrice de la communication – Cabinet du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr

La carte des formations dans l'académie pour les quatre principales séries de la voie technologique

Le maillage territorial est complet pour les séries STI2D, ST2S et STMG.
La série STL n'est pas proposée en Haute-Marne.



La réforme du baccalauréat technologique

La réforme du lycée général et technologique a permis d'installer un socle d'enseignements communs à l'ensemble des séries, à savoir :

- Français (en première), enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques, deux langues vivantes, éducation physique et sportive et philosophie (en terminale) ;
- Une heure hebdomadaire d'enseignement technologique dispensée dans une langue vivante A (ETLVA).

Le choix de la série impose les enseignements de spécialité en première et terminale. Dans une des deux spécialités de terminale, une étude approfondie (projet) est menée par les élèves sur une thématique en lien avec la coloration et le champ de la série. Le projet constitue le support des deux questions proposées par l'élève à l'épreuve du Grand Oral. La deuxième spécialité de terminale est alors en appui.